



# FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

30, allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

Téléphone : 04 72 76 01 01 - Fax : 04 72 76 01 22

E-mail : [district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr) - Site internet : <https://lyon-rhone.fff.fr>

## PV N°512 DU JEUDI 1ER JUILLET 2021

### CHALLENGE PEF - L'OLYMPIQUE RILLIEUX EN BRONZE...

Le PEF (Plan Educatif Fédéral) permet aux clubs de s'engager avec leurs jeunes adhérents, dans une démarche volontaire, constituée d'actions qui abordent différentes thématiques.

Cette saison, pour la première fois, le District a mis en place un challenge, animé par ELLOH Elabo (Commission technique et des jeunes) qui récompense trois lauréats au niveau départemental. Les deux premiers seront ensuite proposés à un jury au niveau régional avec pour objectif de passer un week-end à Clairefontaine...

Chaque club participant s'est engagé sur plusieurs actions et cette année, 'est l'Olympique Rillieux qui a décroché la troisième place. Forts de leurs valeurs, les jeunes Rillards (des U10 aux U19) se sont lancés à l'assaut de la thématique « Engagement Citoyen » en menant quatre actions. La première a permis de récolter du matériel de football destiné à une association située en Côte d'Ivoire. Quant à la deuxième, elle a contribué au financement d'un chien d'aveugle pour l'association 2MC (Mon Chien Mon Compagnon). Les Jeunes du club ont également pu échanger avec des employés du groupe Kéolis et découvrir que le groupe propose plus de quatre-vingts métiers. Pour finir, les U13 ont rencontré une Naturopathe et ont pu échanger avec elle sur le thème de l'alimentation au quotidien et dans le cadre du sport.

C'est avec un engagement renforcé et des souvenirs plein la tête que les jeunes de l'Olympique de Rillieux se sont installés sur la troisième marche du podium du Challenge PEF cette saison.

Rendez-vous dans les jours qui viennent pour découvrir qui occupe la deuxième marche.

Contact PEF : Elabo ELLOH :

[elloh@lyon-rhone.fff.fr](mailto:elloh@lyon-rhone.fff.fr) ou 06 23 43 09 23

PLUS D'INFORMATION SUR L'OPÉRATION  
CHALLENGE PEF :

<https://lyon-rhone.fff.fr/category/pef/>



PERMANENCE TELEPHONIQUE (horaires et terrains) :

- \* Vendredi 2 juillet 2021 à partir de 18 h 00
- \* Samedi 3 juillet 2021
- \* Dimanche 4 juillet 2021

M. Laurent CHABAUD au 06 80 31 30 96

PERMANENCE TELEPHONIQUE

DEDIEE AUX ARBITRES : 06 66 67 89 29

PERMANENCE TELEPHONIQUE FMI :

M. Serge GOURDAIN au 06 10 35 30 00



## SECRETARIAT

Tél 04 72 76 01 03  
secretariat@lyon-rhone.fffr

### Réunion du 28 juin 2021

**Secrétaire Général** : Serge GOURDAIN - **Secrétaire Générale Adjointe** : Martine GRANOTTIER

**Présents** : Serge GOURDAIN et Martine GRANOTTIER

### NOS PEINES

L'ensemble du District de Lyon et du Rhône présente ses sincères condoléances à leur ami **Hocine KEROUANI** membre de la Commission de délégations ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son petit frère.

Le District de Lyon et du Rhône de Football est triste d'apprendre la disparition de **Laurent SERRANO** bénévole au club de **l'AS ST PRIEST** depuis de nombreuses années. L'ensemble du District de Lyon et du Rhône de Football présente ses sincères condoléances à la famille aux proches et au club de **l'AS ST PRIEST**.

### COURRIER

**Guillaume CIMIER**, arbitre : Suite à son dernier match et à sa prise de retraite en tant qu'arbitre, Guillaume souhaite remercier tous les arbitres, délégués, membres de commissions départementales, personnel du district, les joueurs et représentants de clubs qui lui ont témoigné des messages de sympathie à cette occasion.

**Arsène MEYER**, Président du DLR ainsi que tous les membres du Comité Directeur et l'ensemble des commissions remercient chaleureusement Guillaume pour le courrier qu'il a adressé. A notre tour nous le remercions pour toutes ses années d'arbitrage et lui souhaitons bonne continuation au sein de la commission d'arbitrage.

**FC Bords de Saône** : Suite à la démission du Président du FC Bords de Saône **Guy RASPER** en date du 16 juin, le Comité Directeur du FC Bords de Saône. Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du jeudi 24 juin, **Jérôme GIROUDON** a été élu Président.

Le District de Lyon et du Rhône de Football profite de l'instant pour féliciter **Jérôme GIROUDON** pour son élection en tant que nouveau Président et rend un hommage à **Guy RASPER** Président sortant pour toutes ses saisons passées à la tête du club.

### INFORMATIONS

Pour écrire et échanger avec Bernard COURRIER Président Délégué du DLR voici son adresse email [bcourrier@lyon-rhone.fffr](mailto:bcourrier@lyon-rhone.fffr)

Suite à la démission de **Mylène CHAUVOT** de sa fonction de Présidente déléguée du DLR qui reste néanmoins au Comité Directeur ainsi qu'à la commission féminine, nous vous informons de l'élection à bulletin secret de **Bernard COURRIER** à ce poste, qui s'est tenue lors du comité directeur du 10 juin 2021. Le Président **Arsène MEYER** ainsi que les membres du Comité Directeur le félicitent.

A cette occasion, lors de ce même Comité Directeur, **Christian SCHEIWE** a également été élu à bulletin secret sur le poste de Vice-Président, laissé vacant par **Bernard COURRIER** suite à son élection de Président Délégué. Le Président **Arsène MEYER** ainsi que les membres du Comité Directeur le félicitent.

Une formation pour les permanences du week-end est organisée par le **Président Délégué Bernard COURRIER** pour les nouveaux élus du Comité Directeur le mardi 6 juillet à 17h30 au DLR avant le CD.

## ➔ INVITATIONS

**FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZEGUES** : Le club invite le District de Lyon et du Rhône le **samedi 3 juillet 2021** pour leur 19ièm tournoi du **FSCA** et la présentation du nouveau maillot compétition avec deux nouveaux partenaires dans la nouvelle salle des sports de **Civrieux**. Le DLR remercie le club.

**GOAL FC** : Le club invite le District de Lyon et du Rhône le **dimanche 4 juillet 2021** pour leur tournoi 100% Féminin au stade **Dubot** 13 avenue Mathieu Misery 69160 Tassin la Demi-Lune. Le DLR remercie le club.

## TRESORERIE

Tél 04 72 76 01 04

tresorerie@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 juin 2021

Trésorier : Michel BLANCHARD - Trésorier Adjoint : Franck BALLANDRAS

## ➔ RELEVÉ DE COMPTE N°1 SAISON 2020/2021

Nous vous rappelons que les relevés n°1 ont été envoyés aux trésoriers et étaient à régler pour le **1<sup>er</sup> juin 2021**. Vous trouverez ci-dessous la liste des Clubs qui n'ont pas réglé. Merci de régulariser la situation au plus vite, sans quoi vos engagements pour la saison 2021/2022 ne seront pas pris en compte.

### CLUBS LIBRES

541676	COMORIENS DE LYON F.C
552404	CONFLUENCE AS
581484	LATINO AFC

### CLUBS FUTSAL

560150	AC MEYZIEU
564190	VAULX UNITED
581559	AS DES SOURDS DE VAULX EN VELIN
582084	US FUTSAL ST FONTS
582476	FC DEPORTI'VAULX
590655	AS NOUVELLE GENERATION

### CLUBS ENTREPRISES

660337	FC BPNL
663928	US HMF
664069	7PARTNERS FOOTBALL CLUB
682043	AS DHL LYS
690450	SPARTAK

### CLUBS LOISIRS

564084	ATHLETICO ST PRIEST
582754	ASSOCIATION SPORTIVE D'AVENIR
841653	BANQUE POPULAIRE LYON AS
847157	JUVE ST PIERRE (LA)
847171	CERCLE FRANCO ITALIEN
847311	LYON DU CRAMPON 97 (LDC 97)
849801	SAINT POTHIN FC
852153	AIL MANISSIEUX MI-PLAINE LA FOUILLO
852869	SPORTING GONE
860326	BANDE DE POTES
863948	AS LIORIS
880971	AS RIMSKYADES

## COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

Tél 04 72 76 01 17  
psem@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 28 juin 2021

**Présidente** : Martine GRANOTTIER (présente)

**Membres** : Monique HABARY, Hervé BAUDOUX (absents)

**Membres du CD** : Roland BROUAT – Farid DJEBAR – Saïd INTIDAM – Bernard BOISSET – Gilles PORTEJOIE – Alain RODRIGUEZ – Serge JOURDAIN

**Représentant des commissions** : Thierry PRESTRITTO (PAC)

### ➡ RAPPORT SITUATION

- Club **ELAN SPORTIF DE GLEIZE** : concerne match de coupe du Rhône U17 du 13 juin 2021 contre CASCOL : lu et noté, transmis à la Commission de Discipline

### ➡ FUSION

- Arsène MEYER, Président du DLR et Martine GRANOTTIER Présidente de la commission PSEM ont reçu lundi 21 juin les municipalités de Villefontaine et de St Quentin Fallavier ainsi que les Présidents et dirigeants des clubs de **l'AS Villefontaine** et **l'Olympique ST Quentinnois Fallavier** pour expliquer les formalités de la fusion.

## COMMISSION DE DELEGATIONS

Tél 04 72 76 01 10  
delegation@lyon-rhone.fff.fr

**Président** : PORTEJOIE GILLES - **Secrétaire** : DELATTRE CHRISTEL - **Membres** : KEROUANI HOCINE – BOUVARD NATHALIE

### ➡ INFORMATIONS IMPORTANTES

Il est rappelé aux clubs d'utiliser la demande de délégués à télécharger sur le site du District, rubrique Délégations et de respecter le délai de 2 semaines avant la rencontre. A défaut, vos demandes ne seront pas prises en compte !

A tous les clubs libres et futsal en cas de match reporté, annulé, ou de changement d'horaire ou de lieu, vous DEVEZ impérativement prévenir le délégué désigné (se reporter à la liste des délégués, consultable dans la rubrique commission délégation,

Mesdames et Messieurs les délégués, nous vous rappelons qu'en cas de convocation par les diverses instances soit du District de Lyon et du Rhône, soit par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, et, EN CAS D'INDISPONIBILITE, merci de bien vouloir fournir un justificatif d'absence, aux instances concernées.

Mesdames et Messieurs les délégués, en cas d'indisponibilité, merci d'utiliser le formulaire téléchargeable sur mon compte FFF et de l'envoyer à la commission délégations, **15 jours auparavant**.

Les rapports doivent OBLIGATOIREMENT être sur la boîte mail de la délégation pour le lundi avant 12h00 ([delegation@lyon-rhone.fff.fr](mailto:delegation@lyon-rhone.fff.fr))

### ➡ NOS PEINES

La commission ses membres et tous les délégués présentent leurs sincères condoléances à notre ami Hocine KEROUANI et sa famille suite au décès de son frère.

## COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél 04 72 76 01 09  
reglement@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 1er juillet 2021

#### Composition de la Commission :

**Membres du Comité Directeur :** INZIRILLO Joseph (Président) – BLANCHARD Michel - MORCILLO Christophe.

**Membres représentants des clubs :** PIEGAY Gérard - MARZOUKI Mahmoud – TOLAZZI André MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc – VASSIER Georges --

**Membres présents à la réunion :** MONTERO Antoine – BALANDRAUD Jean-Luc -- TOLAZZI André – VASSIER Georges – INZIRILLO Joseph – PIEGAY Gérard – BLANCHARD Michel

### ➡ LA CR COMMUNIQUE AUX CLUBS ET AUX COMMISSIONS

#### RAPPELS

Si vous choisissez de transformer vos réserves en réclamation (confirmation de vos réserves) par courriel, vous êtes priés de respecter la procédure décrite ci-dessous.

Les confirmations des réserves d'avant-match, les réclamations d'après-match et les évocations sont à envoyer à l'adresse électronique (courriel) du DLR et uniquement à l'adresse suivante : [district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr)

Si vous avez des précisions à apporter ou des demandes de renseignements sur les Règlements Sportifs, adressez vos courriels à l'adresse suivante (aucun renseignement ne sera donné les week-ends ou jour des rencontres et encore moins par téléphone) : [reglement@lyon-rhone.fff.fr](mailto:reglement@lyon-rhone.fff.fr)

### ➡ INFORMATION AUX CLUBS

La CR rappelle que l'article 147 des RG de la FFF prescrit qu'une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. **Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.** Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

**La FMI propose plusieurs possibilités de réserves qui ne correspondent pas forcément au règlement du DLR.**

**La fonction « autre » propose un texte libre à saisir manuellement.**

Il est rappelé que les réserves inscrites dans la FMI sont des réserves fédérales et que certaines réserves ne sont pas totalement adaptées au District de Lyon et du Rhône de Football

Pour les réserves du District non pré-remplies dans la FMI, les Clubs doivent utiliser la mention « Réserve autre sur équipe recevante » ou « Réserve autre sur équipe visiteuse » et établir la réserve eux-mêmes.

**Réserves concernant les licences non actives :** La CR ne pourra les traiter que lorsque la licence sera validée par la LAURA FOOT

#### RAPPEL SAISON 2020 – 2021

La commission rappelle qu'une réserve doit comporter des griefs précis (qualification ou participation joueur).

La commission vous conseille de vous reporter à la page 60 de l'annuaire 2019-2020 chapitre « Comment doit être formulé une réserve »

### ➡ RECEPTION - RECLAMATIONS D'AVANT MATCH

**Affaire N° 31 :** Ent SCL/ESGA 2 – Caluire Filles 1968 2 – Coupe Vial – Féminines

**Motif :** Joueuses en équipe supérieure – Rencontre du 27/06/2021

Réserve confirmée par le club de Ent SCL/ESGA

**Affaire N° 32 : FC Vaulx 2 – ASVEL 1 – Coupe DLR – U 15**

**Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 26/06/2021**

Réserve confirmée par le club de ASVEL par courriel

**Affaire N° 33 : FC Gerland – FC Lyon – Coupe DLR – U 17**

**Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 27/06/2021**

Réserve confirmée par le club de Gerland par courriel

## **RECEPTION - RECLAMATIONS D'APRES MATCH**

**Affaire N° 30 : FC St Cyr au Mt D'Or 1 – AS Montchat 2 – Coupe DLR – U 20**

**Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 26/06/2021**

Réserve du club de St Cyr au Mont d'Or par courriel

## **DECISIONS**

**Affaire N° 30 : FC St Cyr au Mt D'Or 1 – AS Montchat 2 – Coupe DLR – U 20**

**Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 26/06/2021**

Réserve du club de St Cyr au Mont d'Or par courriel

Après vérification des feuilles de matchs de l'équipe 1 de AS Montchat ( U 20 – R 1 – poule B), plus de 3 joueurs ont participé à des rencontres de championnat :

MATHIEU Maxence licence n° 2544320132

ITEPRAT Théo licence n° 2546211729

MEHMHA Adel licence n° 2546367624

COPET Corentin licence n° 2545425411

BETTAZ Jibnil licence n° 2545426154

MEITE Ben Yaga licence n° 2548594955

MAMBUKU MUKANIA Michee licence n° 2545940398

**En conséquence, la CR donne match perdu au club de Montchat sur le score de 0 à 2, amende ce club de la somme de 248 euros (62x4) pour avoir fait participé 4 joueurs non qualifiés plus 51 euros de remboursement au club de St Cyr au Mont D'Or**

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

**Affaire N° 31 : Ent SCL/ESGA 2 – Caluire Filles 1968 2 – Coupe Vial – Féminines**

**Motif : Joueuses en équipe supérieure – Rencontre du 27/06/2021**

Réserve confirmée par le club de Ent SCL/ESGA

L'équipe de Caluire Filles 2 a fait jouer 4 joueuses ayant participé avec l'équipe de Régionale 1 :

LEVEQUE Laura licence n° 2546217504

DEBORD Alissia licence n° 2547334549

ESTEVE Melanie licence n° 2545911688

BENLARBI Sefana licence N° 2547037142

**En conséquence, la CR donne match perdu au club de Caluire Filles sur le score de 0 à 1, reporte le gain du match au club de Ent SCL/ESGA 2, amende le club de Caluire Filles de la somme de 62 euros pour avoir fait participer 1 joueuse non qualifiée plus 51 euros de remboursement au club de Ent SCL/ESGA**

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

**Affaire N° 32 : FC Vaulx 2 – ASVEL 1 – Coupe DLR – U 15**

**Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 26/06/2021**

Réserve confirmée par le club de ASVEL par courriel

Réserve rejetée car l'article 10 alinéa B-3 ne s'applique pas cette année pour la Coupe de Lyon et du Rhône, voir PV du 10/06/2021

**En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

**Affaire N° 33 : FC Gerland – FC Lyon – Coupe DLR – U 17**

**Motif : Joueurs en équipe supérieure – Rencontre du 27/06/2021**

Réserve confirmée par le club de Gerland par courriel

Après vérification des feuilles de matchs des équipes du FC Lyon (U 17 – Championnat National), (U 16 – R 2) et (U 18 – R 2), l'équipe 2 de ce club est en conformité les règlements de la coupe du Rhône 2020/2021, voir PV du 10 juin 2021

**En conséquence, la CR confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DR, devant la commission d'appel du District du Rhône dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football. (Vœu adopté par l'AG du 17/06/2017).

Toutefois, pour les rencontres de coupe ou de barrage du DLR et de ses Groupements, le délai d'appel est réduit à 2 jours ouvrables à compter du lendemain de la date de notification si la décision est contestée

**Le Président**  
**Joseph INZIRILLO**

**Le Secrétaire**  
**Jean-Luc BALANDRAUD**

## COMMISSION DE DISCIPLINE

Tél 04 72 76 01 08

[discipline@lyon-rhone.fff.fr](mailto:discipline@lyon-rhone.fff.fr)

Réunion du lundi 28 juin 2021

**Membres du comité directeur :** Roger ANDRE - Alain RODRIGUEZ

**Membres représentant des clubs et autres personnalités :** Lucien SINA, secrétaire – André QUENEL - Loïc RIETMANN, représentant l'Amicale des Educateurs, Jean-Marie SANCHEZ – Nourredine ERRACHIDI, représentant des Arbitres - Yannis LEMCHEMA – Guy CASELES – Robert PROST, Instructeur

**Absences Excusés :** Roger ANDRE – Alain RODRIGUEZ – Guy CASELES

*La commission invite les expéditeurs de courriels utilisant à juste titre l'adresse officielle du district « [district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr) » de mettre en copie la commission pour les affaires la concernant, à sa nouvelle adresse : « [discipline@lyon-rhone.fff.fr](mailto:discipline@lyon-rhone.fff.fr) ». Il appartient aux clubs de tenir informé chacun des intéressés des requêtes et décisions de la commission de discipline ainsi que des modalités pour un recours éventuel.*

### ➡ INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

La commission de discipline rappelle aux arbitres : **que les cartons noirs, rapports d'après match, rapports sur des incidents** doivent impérativement être mentionnés sur la feuille annexe ou sur les observations d'après match de la FMI, puis signés par l'arbitre et par les dirigeants des deux clubs, ceci pour éviter d'éventuelles convocations, notamment pour les dirigeants.

**RAPPEL :** Lorsqu'un joueur est exclu pour faute grossière, si le joueur victime de la faute est blessé et ne reprend pas part à la rencontre ou est évacué par les pompiers, il faut impérativement le mentionner dans le rapport.

La commission de discipline constate une recrudescence de non envoi de rapport suite aux exclusions, ces rapports sont très importants pour l'application des sanctions, ils doivent être envoyés dans les quarante huit heures suivant la rencontre, uniquement à cette adresse mail : [district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr)

La commission de discipline rappelle aux arbitres que le contrôle de l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche doit être effectué avant la rencontre.

### ➡ INFORMATIONS IMPORTANTES AUX CLUBS ET LICENCIES

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, une plate-forme concernant l'envoi de mails sécurisés et traçables, est utilisée pour l'envoi des convocations et des notifications des sanctions disciplinaires, les convocations et les notifications seront envoyées à l'adresse mail officielle du club concerné. Suivant la sanction, les notifications seront également envoyées à l'adresse mail du joueur concerné.

Les mails ainsi envoyés seront tracés, l'expéditeur aura automatiquement la confirmation de la réception de ce mail de la part du club ou du licencié concerné, en cas d'appel des décisions, ces derniers disposeront de sept jours à compter du lendemain de la date d'envoi du courrier électronique avec accusé de réception.

Cette procédure remplace la plupart des courriers recommandés avec accusé de réception, sauf pour les affaires les plus graves.

Suite aux modifications des règlements et sanctions disciplinaires, voir les nouveaux barèmes des sanctions disciplinaires dans l'annuaire 2019/2020 du DLR, de la page 143 à 148

Devant la multiplication d'incidents de ce type, la Commission de Discipline du D.L.R. précise que :

- Toute référence aux personnes exerçant des fonctions au sein des organes déconcentrés de la F.F.F. (Ligue, district, groupement) à l'encontre d'un Officiel, afin de contester l'arbitrage, pourra être qualifiée par la présente commission, comme des propos menaçants lors de la détermination de la sanction.

- Une tenue correcte est indispensable à la bonne tenue d'une audition devant la Commission de Discipline. Dans le cas contraire, notamment par le biais de propos diffamatoires, injurieux et/ou menaçants, la présente Commission se réserve le droit de sanctionner un licencié sur la seule base de son comportement lors de l'audition. De la même manière, une sanction pourra se voir aggravée en cas de comportement inadapté lors de l'audition.

Suite à deux affaires similaires, la commission de discipline rappelle aux clubs qu'il est formellement interdit à un dirigeant d'être sur le banc de touche avec des béquilles.

Elle demande aux arbitres et aux délégués officiels du DLR de faire respecter scrupuleusement cet interdit.

## **DEMANDE DE RAPORTS**

Match N° 23364242 Séniors Coupe de Lyon et du Rhône du 26/06/2021 USEL FOOT (580927) // AS ST PRIEST (504692)

**Objet : Comportement excessif/déplacé envers un officiel**

**CLUB : USEL FOOT (580927)**

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline suspend à titre conservatoire, à dater du **27/06/2021** du délégué de la rencontre **Mr Philippe SEGARRA**, licence n° 2544015186 de USEL FOOT, jusqu'à audition et/ou décision à intervenir.

La commission demande aux dirigeants du club de USEL FOOT de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 05/07/2021 à neuf heures**, un rapport :

1/Sur le comportement de **Mr Philippe SEGARRA** pendant la rencontre.

**NB** : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

**Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).**

E. GRAU – Président

L. SINA – Secrétaire

Match N° 23361990 Séniors Coupe de Lyon et du Rhône du 20/06/2021 FC ANTILLAIS DE VILLEURBANNE (525630) // VAULX OLYMPIQUE (528353)

**Objet : Propos grossiers/injurieux envers un officiel**

**CLUB : FC ANTILLAIS DE VILLEURBANNE (580927)**

Suite au rapport en sa possession, la commission de discipline suspend à titre conservatoire, à dater du **21/06/2021** le joueur **Marvin BRIAND**, licence n° 2979310995 du FC ANTILLAIS VILLEURBANNE, jusqu'à audition et décision à intervenir.

La commission demande aux dirigeants du club du FC ANTILLAIS de lui faire parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le **lundi 05/07/2021 à neuf heures**, un rapport :

1/Sur le comportement et la nature des propos grossiers, injurieux proférés par le joueur **Mr Marvin BRIAND** à l'encontre de l'arbitre officiel de la rencontre.

**NB** : Sur demande préalable à la commission par les intéressés autorisés, il est possible de consulter les dossiers au siège du district et de solliciter une comparution. Cependant, toute requête inappropriée pourra être rejetée.

**Cette notification est adressée directement à votre club. Vous avez l'obligation d'en informer les licenciés (es) intéressés (es), ou les personnes investies de l'autorité parentale si l'intéressé (e- s) est mineur (e-s).**

E. GRAU - Président

L. SINA – Secrétaire

## **RECRUTEMENT**

Pour étoffer et amener de la parité, la commission de discipline recherche des bénévoles pour la saison 2021-2022. Si cela vous intéresse, merci d'envoyer votre candidature par mail sur le site du District de Lyon et du Rhône [district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr), ou sur l'adresse mail de la discipline [discipline@lyon-rhone.fff.fr](mailto:discipline@lyon-rhone.fff.fr)

Vous en remerciant par avance,

Bien à vous,

Éric GRAU Président

## COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16  
appel@lyon-rhone.fff.fr

### ➔ INFORMATIONS

**ABSENCES A AUDITION** : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.

Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

**APRES AUDITIONS** : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône ([district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr)).

### ➔ AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 25 Juin 2021

DOSSIER N° AR 5

APPEL DU CLUB O. ST GENIS LAVAL CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS

DATE DE PUBLICATION : 24 Juin 2021 - P.V. N° 511

DATE DU MATCH : 20/06/2021 - MATCH N° : 23361598

CATÉGORIE : U17 - COUPE de LYON et du RHÔNE

CLUBS : O. ST GENIS LAVAL 2 (520061) / F.C. GERLAND LYON 1 (533109)

MOTIF : Contestation de la décision de 1<sup>ère</sup> instance - Joueurs non qualifiés

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

**Le Mardi 29 Juin 2021 à 19H00 au siège du District de Lyon et du Rhône**

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Arthur MORCILLO

**Muni d'une licence ou pièce d'identité**

#### POUR LE CLUB O. ST GENIS LAVAL

M. le Président : Youssef NEHAOUA ou son représentant

M. l'Éducateur : Rabah MEZRAG

**Munis de leurs licences ou pièces d'identité**

#### POUR LE CLUB F.C. GERLAND LYON

M. le Président : Najib MAAREF ou son représentant

M. l'Éducateur : Asuel DERVISHAJ

**Munis de leurs licences ou pièces d'identité**

#### **Un membre de la Commission des Règlements**

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

**Le Président**  
**C. NOVENT**

**Le Secrétaire**  
**D. HAMON**

## AFFAIRE REGLEMENTAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 29 Juin 2021

**Présents :**

M. Christian NOVENT - Président  
M. Didier HAMON - Vice-Président  
Mme Annick DI STÉFANO - Comité Directeur  
M. Gilles URBINATI, M. Ivan BLANC, M. Jean CHAMBOST - Membres

**DOSSIER N° AR 5**

**APPEL DU CLUB O. ST GENIS LAVAL CONTRE UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS**

**DATE DE PUBLICATION : 24 Juin 2021 - P.V. N° 511**

**DATE DU MATCH : 20/06/2021 - MATCH N° : 23361598**

**CATÉGORIE : U17 - COUPE de LYON et du RHÔNE**

**CLUBS : O. ST GENIS LAVAL 2 (520061) / F.C. GERLAND LYON 1 (533109)**

**MOTIF : Contestation de la décision de 1<sup>ère</sup> instance - Joueurs non qualifiés**

**Après avoir entendu :**

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Arthur MORCILLO - Excusé

**POUR LE CLUB O. ST GENIS LAVAL**

M. le Président : Youssef NEHAOUA, représenté par M. Jérôme GUICHARD - Licence N° 2510696914

M. l'Éducateur : Rabah MEZRAG - Licence N° 2520430761

**POUR LE CLUB F.C. GERLAND LYON**

M. le Président : Najib MAAREF - Licence N° 2598627556

M. l'Éducateur : Asuel DERVISHAJ - Licence N° 2548591461

Après rappel des faits et de la procédure,

**AUDITION :**

CONSIDÉRANT qu'en ouverture de séance le club de O. ST GENIS LAVAL informe la Commission d'Appel que le courrier envoyé n'est pas un courrier de contestation mais un courrier de demande d'information sur la motivation de la décision,

CONSIDÉRANT cet état de fait, l'appel de club de O. ST GENIS LAVAL devient nul et non avenu,

CONSIDÉRANT que le club de O. ST GENIS LAVAL ne conteste pas la décision prise par la Commission de première instance,

PAR CES MOTIFS, la Commission d'Appel Réglementaire confirme la décision de la Commission de 1<sup>ère</sup> instance.

S'agissant d'une rencontre de Coupe de Lyon et du Rhône, la Commission d'Appel Réglementaire a jugé en dernier ressort comme le prévoit le règlement de la coupe indiqué dans l'annuaire du District de Lyon et du Rhône.

Toutefois, vous avez la possibilité d'une évocation au Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône de Football

**Le Président**  
**C. NOVENT**

**Le Secrétaire**  
**D. HAMON**

**Copies :**

Commission des Règlements  
Commission Sportive et des Compétitions  
Trésorier du District de Lyon et du Rhône

## COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05  
sportive@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 28 juin 2021

**Président** : Lakhdar TOUATI.

**Vice-Président** : Alain BARBIER.

**Elu du Comité Directeur** : Bernard COURRIER.

**Membres** : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE.

**Absents excusés** : Jean-Michel JASTRZAB.

**Contacts téléphoniques** : Lakhdar TOUATI : 06 07 90 40 12

### ➡ MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

### ➡ ORGANISATION DU TIRAGE DES POULES 2021/2022

Les tirages des Poules se dérouleront le Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet 2021 au District de Lyon et du Rhône.

Tous les clubs sont invités à participer, à hauteur d'une personne par club.

**Programme des tirages :**

16 h 00 : U15 (5 poules)

16 h 30 : U17 (5 poules)

17 h 00 : U20 (2 poules)

17 h 30 : Seniors D3 (6 poules)

18 h 00 : Seniors D1 et D2 (6 poules)

### ➡ ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

**Nous invitons tous les clubs à nous envoyer une attestation d'éclairage à jour avant le 30 Août 2021.**

### ➡ PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération.

Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

## ➡ ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Les ententes de la saison 2020/2021 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

## COMMISSION FEMININE

Tél 04 72 76 01 10

feminine@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 juin 2021

**Présents** : Mmes VERGUET. DI RIENZO. PLATROZ. Mr CATHELAND.

**Excusée** : Mme CHAUVOT.

## ➡ AG DE DEBUT DE SAISON 2021/2022

**IMPORTANT !!!!!** : SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021 de 9 h30 à 12 heures au district de Lyon et du Rhône de Football.

**ATTENTION** : Limité à deux personnes par Club.

## ➡ INFORMATIONS POUR TOUTES MODIFICATIONS DES RENCONTRES

**ATTENTION** : LA COMMISSION FEMININE NE PRENDRA PLUS EN CHARGE LES CHANGEMENTS D'HORAIRE, DE LIEU, ETC....SAUF EN DEBUT DE SAISON POUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES A DOMICILE. VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT PASSER PAR FOOTCLUBS.

## ➡ FEMININES SENIORS A 11

### Seniors D1

**Attention !!** Peuvent évoluer dans cette catégorie : 2 U18F (née en 2004), 1 U17F (née en 2005), **0 U16F** (née en 2006).

### Poule Unique

**10 Clubs engagés à ce jour** : Villefranche Fc 1, A.S. St Martin en Haut 2, O. St Genis Laval 1, Ent. Scl/Esga 2, Vaulx Olympique 1, Chassieu Décines F.C. 2, Sud Lyonnais F 2013 2, Chaponnay Marennes 1, Muroise Foot 1, Caluire F.Filles 1968 2,

### Seniors D2 Phase 1

**Inscription sur FOOTCLUBS** : Date limite d'engagement le 29 août 2021

**Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.**

**11 Clubs engagés** : Ent. Cascol/Ménival 1, St Priest, Lyon football fc 2, St Amplepuisien 1, La giraudière 1, F.C. Pontcharra St Loup 2, U.S. Millery Vourles 1, L'arbresle Fcp 1, L'Arbresle Fcp 2, Colombier Satolas Fc 1, Ass Chandieu-Heyrieu 1.

## ➡ FEMININES SENIORS D1 A 8

**Attention !!** Peuvent évoluer dans cette catégorie : 2 U18F (née en 2004), 1 U17F (née en 2005), **0 U16F** (née en 2006).

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement le 29 août 2021

Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

4 Clubs engagés : Craponne As 1, Am. S. De Diemoz 1, Manissieux As 1, E.F Couzon/Rive Droite 1.

## ➡ FEMININES U18 D1 A 11

**Attention !!** Peuvent évoluer dans cette catégorie : U18F (née en 2004), U17F (née en 2005), U16F (née en 2006), **3 seulement U15F** (née en 2007).

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement le 29 août 2021

Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

12 Clubs engagés : Asvel Villeurbanne 1, Villefranche Fc 1, St Priest As 2, Craponne As 1, A.S. St Martin en Haut 1, O. St Genis Laval 1, F.C. De limonest 1, Essor Bresse Saône 1, F.C. Pontcharra St Loup 1, Chassieu Décines F.C. 1, Chazay Azergues 2, Sud Lyonnais F 2013 1.

## ➡ FEMININES U18 D1 A 8

**Attention !!** Peuvent évoluer dans cette catégorie : U18F (née en 2004), U17F (née en 2005), U16F (née en 2006), **3 seulement U15F** (née en 2007).

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement le 29 août 2021

Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

4 Clubs Engagés : Eveil de Lyon 1, Am. Laiq. Moins 1, Oyonnax Pvf 1, Fcso 69 1.

## ➡ FEMININES U15 D1 A 8

**Attention !!** Peuvent évoluer dans cette catégorie : U15F (née en 2007), U14F (née en 2008), **3 seulement U13F** (née en 2009).

Inscription sur FOOTCLUBS : Date limite d'engagement le 29 août 2021

Attention après cette date plus aucune inscription ne sera prise en compte.

15 Clubs engagés : Asvel Villeurbanne F 1, Villefranche Fc 1, St Priest As 1, Lyon Football Fc 1, O. St Genis Laval 1, Sporting club Lyon 1, Eveil de Lyon Fem 1, Domtac Fc 1, F.C. Pontcharra St Loup 1, F.C Bords de Saône 1, U.S. Millery Vourles 1, Chassieu Décines F.C. 1, F.C. Franc Lyonnais 1, Chazay Azergues 1, Sud Lyonnais F 2013 1.

## ➡ COUPE DE LYON ET DU RHONE (COUPE VIAL)

Ent Genas-SCL 2 contre Caluire F. Filles 1968 2 **1-2 match perdu Commission des Règlements**. SCBTP 1 contre Sud Lyonnais F 2013 2 **0-11**. OL Vaulx 1 contre USEL Foot 1 **11-0**. Fcp Arbresle 1 contre Ass. Chandieu-Heyrieux 1 **1-1 TAB 4-5**.

**Qualifiés pour les ½ finales du 04/07/2021**

Ent SCL/ESGA 2 contre Ass. Chandieu-Heyrieux 1, Vaulx Olympique 1 contre Sud Lyonnais F 2013 2.

Merci aux équipes qualifiées de venir chercher leur jeu de maillots au District.

**Règlement sont autoriser de jouer :**

3 Joueuses ayant participé au championnat de ligue.

5 joueuses en sur classement (U 18 seulement).

Pas de prolongations, tirs au but direct.

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du District.

## COMMISSION FUTSAL

Tél 04 72 76 01 07

futsal@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 28 juin 2021

Président et membre du Comité Directeur : M. Roland BROUAT

Membres de la commission : M. Lionel POIRIER, M. Bernard LACHAPELLE, M. Thierry BOLZE

### ➡ AVIS A TOUS LES CLUBS

Les courriers concernant le FUTSAL doivent être adressés par mail à cette commission : [futsal@lyon-rhone.fff.fr](mailto:futsal@lyon-rhone.fff.fr)

### ➡ COURRIER RECU

SAINT FONTS : Lu et noté

GRENAY / MUROISE : Lu et transmis

### ➡ CHAMPIONNAT SAISON 2021 - 2022

Calendrier prévisionnel de reprise de championnat sous réserve de l'approbation du Comité Directeur :

D1 / D2 : 19/09 , 26/09 , 3/10 , 10/10 ( matchs en retard ou Coupe nationale ) , 17/10

D3 : 10/10 ou Coupe Nationale , 17/10

*La Composition des poules sera définie ultérieurement, car trop peu de club sont inscrits à ce jour. La commission vous demande de bien vouloir accepter ou refuser la pré-inscription au plus tôt afin de finaliser notre championnat.*

Les dates limites d'inscription indiquées sur les PV précédents sont caduques.

Nouvelle date d'inscription D1 et D2 : le Lundi 16/08/2021 D3 : 31/08 juste après l'AG du 28/08/2021 à 10 H

### ➡ COUPES

07/11 : 1<sup>er</sup> tour tirage intégral . Rappel : les perdants de la Coupe de Lyon et du Rhône pourront être reversés en coupe de l'Avenir .

12/12 : tour de cadrage afin de définir 16 qualifiés

06/02 : 1/8 finales

13/03 : ¼ finales

10/04 : Demi-finales

15/05 : Finales

### ➡ A NOTER

L'Assemblée Générale Futsal aura lieu le Samedi 28 Aout à 10h au District de Lyon et du Rhône.

Ordre du jour :

- Point sur la reprise du championnat
- Nouvelle formule des coupes
- Plateaux Jeunes
- Questions diverses

## COMMISSION FOOT LOISIRS

Tél 04 72 76 01 05

loisir@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 29 juin 2021

**Président :** Mr Christian Bourlioux

**Membres de la commission :** Mrs Gabriel Sauzet, René Jacquet, Patrick Durbiano, Simon Lesniohski, Patrick Morel, Olivier Robert, Gérard Meï, Jérôme Hernandez

**Prochaine réunion :** le mardi 31/08/2021

**Pour information, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes à décider d'étendre le remboursement de la saison 2020/2021 pour le foot Loisir. La somme sera comprise entre 222,00€ et 302,00€.**

**Ce remboursement interviendra sur le relevé n°3 qui clôture la saison.**

**La Ligue suggère donc de payer le relevé n°2 en l'état, afin de percevoir ces remboursements.**

### Rappel :

Les permanences de la commission loisir ont repris depuis fin mai. Vous pouvez nous contacter au 04 72 76 01 05 tous les mardis de 17h00 à 19h00 ou par e-mail « [loisir@lyon-rhone.fff.fr](mailto:loisir@lyon-rhone.fff.fr)

Vous trouverez sur le site du district les feuilles de renseignement foot à 11 et à 8 pour la saison 2021/2022

**IMPORTANT :** date limite d'inscription **le 30 juillet 2021**

### Important :

**Tous les clubs ayant réglé leurs cotisations 2020/2021 seront dispensés pour la prochaine saison de :**

- L'engagement foot à 8 (18€)
- L'engagement foot à 11 (37€)
- L'engagement coupe (45€)
- L'annuaire (41€)

Pour bénéficier de ce geste, tous les clubs recevront début juillet un e-mail du district auquel il vous faudra répondre impérativement

Cette aide sera financée par le FAR (Fond d'Aide à la Reprise)

Il restera à régler :

- la cotisation (90€)
- les frais de gestion (70€ en cas de prélèvement automatique ou 95€ pour tout autre moyen de paiement)

### **Reprise des permanences le mardi 31 août 2021**

Bonnes vacances !

La commission foot loisir

## GROUPEMENT BEAUJOLAIS

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Tél. présidente : 06 78 61 00 66

Permanence le jeudi de 19 h à 20 h 30, O.S.V. 535 avenue St Exupéry à Villefranche sur Saône

**RAPPEL ADRESSE COURRIER (envoi des feuilles de matchs...)**

O.S.V. - GROUPEMENT BEAUJOLAIS DE FOOTBALL - 535, avenue Saint Exupéry - 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

### **INFORMATION**

L'assemblée générale du Groupement Beaujolais est prévue le **VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021 A 19 HEURES** à la salle des fêtes de Saint Etienne des Oullières (centre du village)

*Pensez à engager vos équipes de football d'animation sur footclub.*

Nous recherchons un site pouvant accueillir la journée rentrée du foot U7 le samedi 25 septembre 2021 (matin et après midi).

Merci d'envoyer vos propositions par mail au Groupement dès que possible.

### **COURRIER**

**U.F.BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES** : nous prenons note de la nouvelle appellation du club : BELLEVILLE FOOTBALL BEAUJOLAIS (sigle B.F.B.)

**FC MONT BROUILLY** : bien noté pour les journées des 4 et 5 décembre.

#### **RETOUR DE LA JOURNEE DU 5 JUIN :**

**U9** : Feuilles non parvenues : festifoot à Tarare.

**U11** : Feuilles non parvenues : plateau à Chazay

**U13** : Feuilles non parvenues : plateau organisé à Belleruche.

#### **RETOUR DE LA JOURNEE DU 12 JUIN :**

**U7** : Manque les feuilles du festifoot organisé à Belleruche

#### **RETOUR DE LA JOURNEE DU 19 JUIN :**

**U9** : reçu feuilles des festifoot de Gleizé et RC Béligny. Manque celles de Limas, Chazay, Belleruche.

**U11** : reçu feuille du plateau de Gleizé. Manque Chessy, Liergues

**U13** : reçu feuille du plateau à Amplepuis. Manque Liergues – Belleruche.

Dernière permanence ce jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021.

*Nous vous souhaitons de bonnes vacances, au plaisir de se retrouver.*

## GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56  
brenne@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 29 juin 2021

**Présents :** Denis Contamin, Christian Collet, Marc Bayet, Hadi Laribi, Christophe Laval

**Excusés :** François Potier, Farid Ben Farah, Yohann Escoffier

**Groupeement Brévenne 1 rue Louis Martel 69630 CHAPONOST tel : 04-78-45-57-56**

**mails : [brenne@lyon-rhone.fff.fr](mailto:brenne@lyon-rhone.fff.fr) et [brenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr](mailto:brenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr)**

### ➡ PRESIDENCE

Marc BAYET

La prochaine Assemblée Générale du Groupeement Brévenne se tiendra le **samedi 11 Septembre à 9h00 à la salle socio-culturelle de Chaponost.**

### ➡ COMMISSION U7

Christophe LAVAL et Yohann ESCOFFIER

#### Courriers reçus

CS MEGINAND : courriels reçus

#### Feuilles bilan ou d'effectifs manquantes

FC STE FOY LES LYON : manque feuilles d'effectifs sur les plateaux du 26 juin à St Genis Laval et à Grigny, et sur le plateau du 12 juin à St Genis Laval

HAUTS LYONNAIS : manque feuille bilan du plateau du 26 juin

RHONE SUD : manque feuille bilan du plateau du 26 juin

### ➡ COMMISSION U9

Denis CONTAMIN

#### Feuilles de bilan ou d'effectifs manquants

**Merci de transmettre les documents manquants par mail ou par courrier de toute urgence.**

#### **Plateaux U9 du 5 juin 2021**

**CRAPONNE :** manque feuilles d'effectifs de vos équipes 3 et 4 sur le plateau 11 de SAINT PIERRE LA PALUD

**STE FOY LES LYON :** manque feuilles d'effectifs de vos équipes 3 et 4 sur le plateau 11 de SAINT PIERRE LA PALUD

#### **Plateaux U9 du 19 juin 2021**

**STE FOY LES LYON :** manque feuilles d'effectifs de votre équipe 5 sur le plateau 5 de CRAPONNE

**STE FOY LES LYON :** manque feuilles d'effectifs de vos équipes 3 et 4 sur le plateau 4 de **MESSIMY**

### ➡ COMMISSION U11

François POTIER et Farid BEN FARAH

#### Feuilles de match manquantes du 19 Juin

Plateau C4 à HAUTS LYONNAIS

Plateau C7 à BIGARREUX

Plateau C9 à STE FOY LES LYON

## Feuilles de match manquantes du 26 Juin

Plateau D2 à CHAPONOST

Plateau D3 à SAVIGNY

Plateau D4 à SAINT MARTIN EN HAUT

Plateau D6 à RHONE SUD

Plateau D8 à ST ROMAIN DE POPEY

Plateau D10 à US DES MONTS

## COMMISSION U13

Hadi LARIBI et Christian COLLET

## Feuilles de match manquantes du 12 juin

Plateau A à SAVIGNY/ST PIERRE

Plateau E à HAUTS LYONNAIS

## Feuilles de match manquantes du 19 juin

Plateau B à RHONE SUD

Plateau D à SAVIGNY/ST PIERRE

## Feuilles de match manquantes du 26 juin

Plateau C à RHONE SUD

Plateau D à SAINT MARTIN EN HAUT

## GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Tél 04 78 98 04 55

saonemetropole@lyon-rhone.fff.fr

**Présents :** NOYERIE Patrick, POINT Jean Philippe, POULARD Gabriel

**L'assemblée générale du groupement se tiendra le mercredi 8 septembre 2021 à 19H00 à SAINT DIDIER DE FORMANS (salle des Fêtes). Présence obligatoire des éducateurs.**

**Bonne vacances à Tous et à la saison prochaine.**

## GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Tél 04 72 76 01 09

valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

### Réunion du 29 juin 2021

**Membres :** E. et A. MONTEIL – E CHAMOT– JJ. ETCHEVERRY – M. FOREST

**Absent :** J.EXBRAYAT– O.MONTEIL – B. CAPOGROSSI

**Adresse :** Groupement Vallée du Rhône - District de Lyon et du Rhône - 30 Allée Pierre de Coubertin - 69007 Lyon

**Mail :** valleedurhone@lyon-rhone.fff.fr

**Tel :** 04 72 76 01 09 uniquement le mardi de 17 H 00 à 19 H 00

### Condoléances :

M. Laurent SERRANO dirigeant à AS SAINT-PRIEST et père de joueur à l'AS MUROISE est décédé à 43 ans.

Nous adressons à sa famille et aux clubs concernés nos sincères condoléances.

### AG groupement

L'assemblée générale de rentrée aura lieu le vendredi 10 septembre 2020 à CHAMAGNIEU club Frontonas/ Chamagnieu

La saison arrive à son terme, je remercie les clubs qui ont bien joués le jeu lors des rencontres amicales du mois de Juin, un seul regret les absences de derniers moments de certaines équipes sans prévenir ainsi que le manque de retour des feuilles de plateaux, attention préparé vos éducateurs pour la saison prochaine, vous éviterez des amendes  
Nous vous souhaitons à tous de très bonnes vacances

**Infos :** La reprise des catégories se fera le :

U13 : 11/09/2021

U11 : 18/09/2021

U9 : 18/09/2021

U7 : 25/09/2021

Pensez à inscrire vos équipes avant le 1<sup>er</sup> septembre pour que nous puissions préparer la première journée, nous rajouterons au fur et à mesure vos inscriptions

Nous démarrons dans toutes les catégories par des journées de brassage

### COMMISSION U13

Jean Jacques Etcheverry : 06 50 33 66 44

Bonnes vacances

### COMMISSION U11

Michel Forest : 04 78 73 90 27 – 06 19 64 10 37

### Bilan assiduité des plateaux et feuilles de matches

**Feuilles de plateaux manquantes Journée du 5 juin : 6 sur 15**

Plateaux 3 et 4 à Pont-de-Chéruy.

Plateau 8 à La Revolée.

Plateau 11 à Ternay.

Plateaux 12 à Loire-sur-Rhône

Plateau 13 à AS Rhodanienne.

**Feuilles de plateaux manquantes Journée du 12 juin : 3 sur 12**

Plateau 3 à Frontonas.

Plateau 7 à FC Moins. (On a reçu le plateau 8)

Plateau 9 à US Vilette d'Anthon.

**Feuilles de plateaux manquantes Journée du 19 juin : 4 sur 11**

Plateaux 1 et 2 à Heyrieux.

Plateau 7 à Colombier.

Plateau 9 à Moins.

**Feuilles de plateaux manquantes Journée du 26 juin : 8 sur 11**

Plateau 1 à F.C. CHAPONNAY MARENNES 1

Plateau 2 à SUD LYONNAIS 3

Plateau 5 à F.C. MOINS 1

Plateau 6 à G.S. CHASSE-SUR-RHÔNE

Plateau 7 à ENT.S. FRONTONAS CHAMAGNIEU 1

Plateau 8 à F.C. DU PAYS VIENNOIS 1

Plateau 9 à F.C. TERNAY 2

Plateau 10 à E.S. SAINT-PRIEST

**Absence répertoriée journée du 5 juin :**

FC Colombier à USEL plateau 6.

 **COMMISSION U9**

Jérôme Exbrayat : 06 68 02 28 26

Bonnes vacances

 **COMMISSION U7**

Éric Chamot : 06 58 55 24 57

**Feuille manquantes :**

**Journée du 12 juin 2021 :**

Nous n'avons pas reçu les feuilles des plateaux suivants : F.C. Colombier Satolas, Sud Lyonnais Foot, F.C. Ternay, Entente St Priest.